

Commune de SUBLES

Lotissement

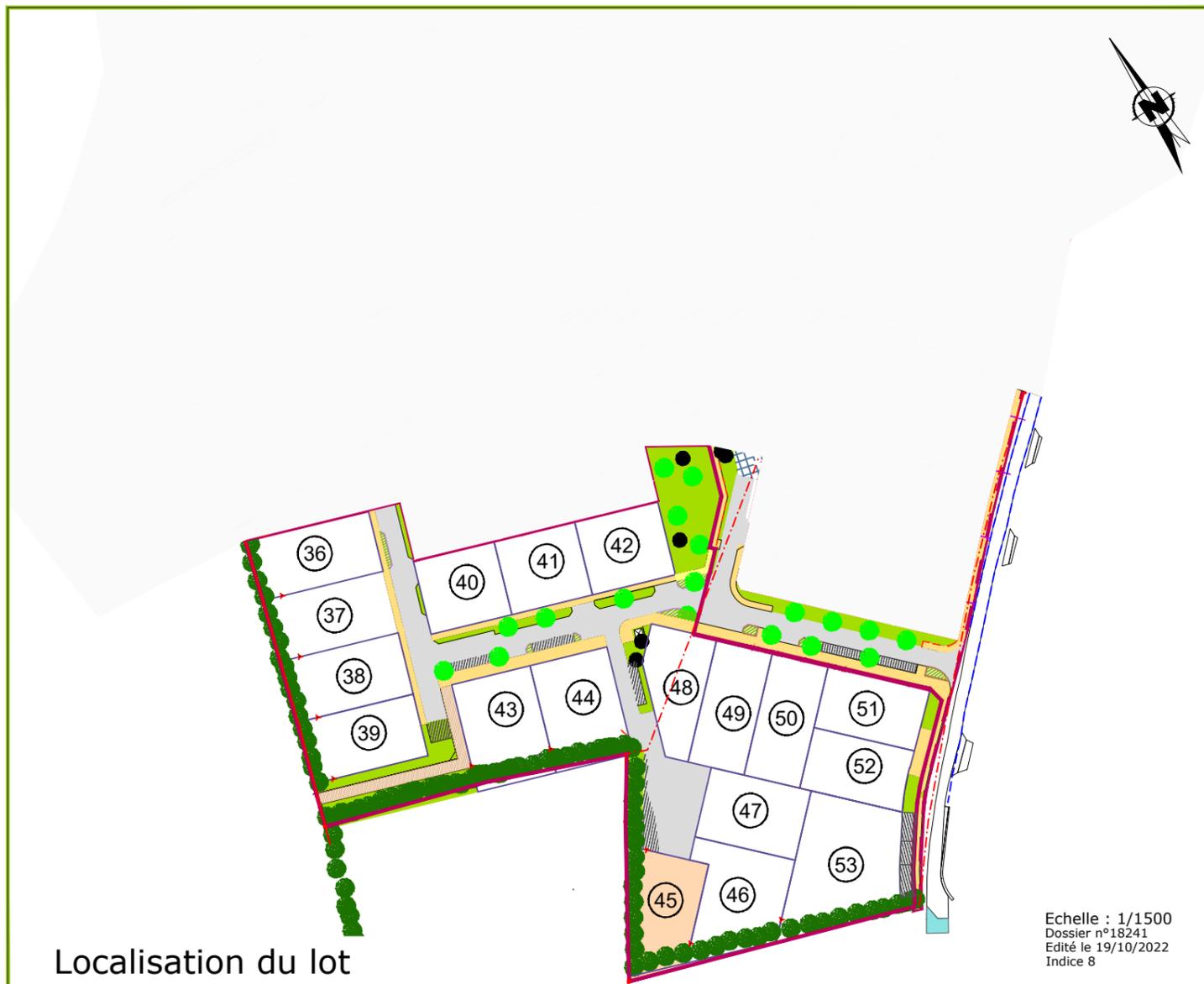
" LE HAUT DE BRUNVILLE - SUD "

PLAN DE VENTE

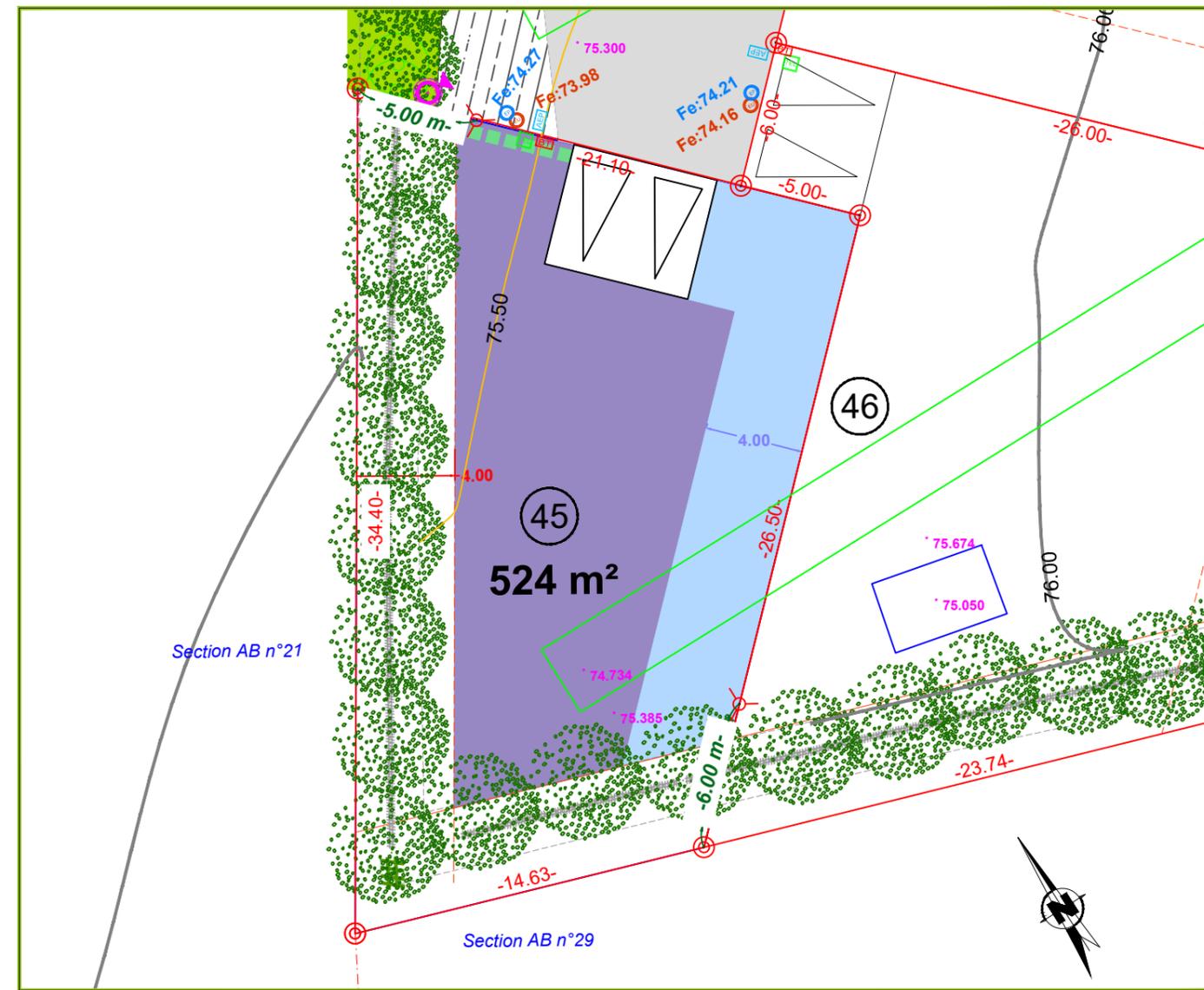
LOT n° 45

Référence cadastrale : AB n°202
Superficie : 524 m²
Surface de plancher 170 m²

Permis d'aménager : PA 014 679 20 D0003
délivré le 26 Mars 2021
rectifié le 16 Juillet 2021
Permis d'aménager modificatif : PA 014 679 20 D0003 M01
délivré le 21 Juillet 2022



Localisation du lot



Légende

<ul style="list-style-type: none"> □ périmètre de l'opération haie sur talus existante conservée haie sur talus - plantation à charge aménageur portion de haie existante supprimée 	<p>PARCELLAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> □ limite de lot ⊙ numéro de lot et surface 550 m² environ ⚠ accès à la parcelle obligatoire surface minimale: 6 m de large 5 m de profondeur, non clos, non couvert ⚠ accès à la parcelle obligatoire sur cette limite de parcelle -17.43- distance périmétrique -5.00- distance de retrait entre piquet bois et borne OGE <p>CONSTRUCTIBILITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction 6.35 cote de recul minimal imposé par rapport à la limite parcellaire (en mètres) zone de constructibilité sans limitation de hauteur 75.56 Cotation voirie projet 	<ul style="list-style-type: none"> 6.35 cote de recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction (en mètres) zone de constructibilité - hauteur limitée à 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faitage <p>FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> 74.124 73.876 Sondage archéologique d'une profondeur de 0.60m à 1.00m de profondeur 74.124 73.876 <p>LIMITES PARCELLAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> obligation de plantation d'une haie arbustive variée - à la charge de l'acquéreur # haie à conserver - obligation de maintien et d'entretien par l'acquéreur Application cadastrale ○ Borne retrouvée ○ Borne OGE posée le 08/09/2022 ○ Piquet bois 	<p>Réseau électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Coffret Cibe ☑ Coffret REMBT <p>Réseau d'adduction d'eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Citerneaux <p>Réseau de télécommunications</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Chambre L2T ☑ Regard de branchement <p>Réseau d'éclairage public</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Candélabre <p>Réseau d'eau pluviale</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Boîte de branchement EP <p>Assainissement d'eaux usées</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Boîte de branchement EU <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> → Signe d'appartenance ○ Altitude imposée du rez-de-chaussée projeté
---	---	---	---

NOTA :
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, l'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition...
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le Règlement de lotissement.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69